

Délibération n°2024-21

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL SEANCE ORDINAIRE du LUNDI 08 AVRIL 2024 COLLEGE COLLECTE

Objet : Vote du budget primitif 2024 – Budget annexe SIVOM du Born – Collecte ordures ménagères

L'an deux mil vingt-quatre et le huit du mois d'avril à 19 heures, le Comité syndical - Collège Collecte, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SIVOM du Born, 115 route de Piche, à PONTENX-LES-FORGES, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Henri-Jean THEBAULT, 1^{er} Vice-Président (le Président, Éric SOULES, étant malade).

Nombre de délégués en exercice : 25

Quorum : 13

Présents : 20.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : MMES. Nathalie BENQUET, Marie-Hélène BOUSQUET, Patricia CASSAGNE, Laure PINCE et Ascension PONCHET, MM. Éric BRETHERS, Jean-Jacques CAPDEPUY, Adrien FERRE, Patrick FRAGNEAU, Yves MANCIET, et Christian VIUDES,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : MM. Gilbert BADET, Patrick COCHARD-DEGUET, Jean-Marie DUBROCA, Dominique HARDY, Daniel MAIA, Frédéric POMAREZ, Jean-Richard SAINT JOURS, Jean SLOSTOWSKI et Henri-Jean THEBAULT (Président de séance).

Absents excusés remplacés par suppléants :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : Monsieur Éric SOULES remplacé par Monsieur Yves MANCIET,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : Monsieur Daniel ANTAGNAC remplacé par Monsieur Daniel MAIA, Monsieur Philippe CUBILIER remplacé par Madame Dominique HARDY.

Absents excusés : 5.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : Madame Florence GUERRO, MM. Titouan DAUDIGNON, Fabien LAINE et Vincent LOUBERE,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : Monsieur Jérôme CLAVE.

Secrétaire de séance : Monsieur Adrien FERRE

Date de convocation et d'affichage : 26 mars 2024



Délibération n°2024-21

Objet : Vote du budget primitif 2024 – Budget annexe SIVOM du Born – Collecte ordures ménagères

VU les avis de la commission des Finances en date des 20 et 27 février 2024,

VU l'avis du Bureau syndical en date du 25 mars 2024,

VU la délibération n°2024-11 en date du 11 mars 2024 votant le Débat d'Orientation Budgétaire 2024 – SIVOM du Born,

VU le rapport de présentation du budget ci-joint,

Monsieur le 1^{er} Vice-Président (le Président Eric SOULES étant malade) donne lecture à ses collègues des propositions nouvelles pour le budget primitif 2024 du Budget annexe du SIVOM du Born – Collecte ordures ménagères ainsi que des reports d'investissement. Après lecture des chapitres d'exploitation ainsi que des chapitres d'investissement et des opérations d'équipement, il répond aux différentes questions des délégués.

Monsieur le 1^{er} Vice-Président soumet ce budget au vote.

Où l'exposé du 1^{er} Vice-Président et après en avoir délibéré, le Comité syndical – Collège Collecte, à l'unanimité, décide :

- de voter le budget primitif 2024 du Budget annexe du SIVOM du Born – Collecte ordures ménagères par chapitre et par opération, équilibré en section d'exploitation à 13 110 000,00 € et en section d'investissement à 6 730 000,00 €, tel qu'il figure ci-joint.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Ont signé au registre les membres présents,

Le 1^{er} Vice-Président,
Henri-Jean THEBAULT

SIVOM du Born
115 Route de Piche
40200 PONTENX-LES-FORGES
Tél. : 05 58 78 50 93

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa réception par le représentant de l'État.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr Une copie de cette décision devra être jointe au recours.